

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10  
Fax . 04.78.96.08.51

## DECISION DU MAIRE

### Objet : Tarifs du restaurant scolaire - année scolaire 2021-2022

Le Maire,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-023, 2<sup>ème</sup> alinéa, en date du 28 mai 2020, autorisant Monsieur le Maire à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 10 000 euros par droit unitaire,
- Vu la nécessité de déterminer, pour l'année scolaire 2021-2022, les tarifs du restaurant municipal,

### DECIDE

- Article 1 :

De fixer, pour l'année scolaire 2021-2022, le tarif des repas, comme suit :

Droit d'inscription par enfant jusqu'à 2 enfants	7,40 €
Droit d'inscription par enfant à partir de 3 enfants	6.60 €
Repas enfant	4.65 €
Repas adulte	7.40 €

- Article 2 :

Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier et affichée en Mairie.



  
CHAPONNAY, le 14/06/2021  
Le Maire,  
Raymond DURAND

Certifié exécutoire  
Télétransmission en préfecture, le 15.06.2021  
Et de l'affichage, le 16.06.2021